

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 26 AOUT 2025
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 34

Nb. de représentés : 8

Nb. d'absents : 11

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six août à 17h10, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est rassemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur David LORION, Maire.

AFFAIRE N° 41/2002 :

Avenant n°1 à la convention d'occupation du site cadastré CS 436-498 situé au n°43 Avenue Charles ISAUTIER au profit de la SEM Marché de Gros

ETAIENT PRESENTS :

MM. LORION David, SIGISMEAU Béatrice, FERDE Thérèse, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, KHELIF David, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, HOARAU Berthe Denise, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ACAPANDIE Freddy, ARAYE Hélène, BASSE Pascal, BOYER Thierry.

REPRESENTE (S) :

MM. OMARJEE Mohammad (par M. David LORION), AHO NIENNE Sandrine (par Mme BRINDON Marie Line), TEVANEE Jean François (par Mme Sabrina TIONOHOUE), VALY Nazir (par Mme Viviane MALET), TAN Willy (par Mme. Richela CHAMBI DJOUMBAMBA), POTIN Philippe (par M. Olivier NARIA), ROUVRAIS Simone (par Mme Anne Marie PAPY), DAFFON Amédée Albert (par Mme GUIEN Marie Claire).

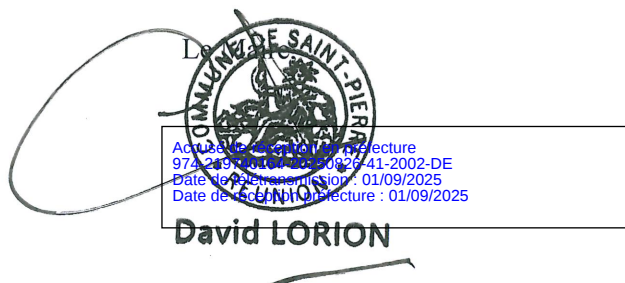
ABSENTS :

MM. DIJOUX Stéphano, BELLON Stéphen, RIVIERE Christelle, RAVAT Adame, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, BEDIER Corine, HOARAU Brigitte, BOYER Marie Pascaline, ANDA Jean Gaël, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Hélène ARAYE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 29 août 2025 et la convocation du Conseil Municipal faite le 20 août 2025.



Affaire n°41/2002 : Avenant n°1 à la convention d'occupation du site cadastré CS 436-498 situé au n°43 Avenue Charles ISAUTIER au profit de la SEM Marché de Gros.

Réglementation - Direction Générale des Services

Le Maire rappelle à l'Assemblée que la SEM Marché Gros de Saint Pierre a pour objet de permettre les transactions de fruits, légumes, fleurs et plantes horticoles produites à la Réunion, entre des vendeurs et des acheteurs de l'ensemble du Département.

Le Conseil Municipal en date du 25 juin 2024 affaire n°33/1606 a validé la mise à disposition du site le Marché de Gros de Saint Pierre situé au n°43 avenue Charles Isautier ZI n°3 selon les conditions suivantes :

Les caractéristiques existantes du bâtiment	superficie
Salle de réunion	57.50 m ²
Bureau 1	13.80 m ²
Bureau 2	12 m ²
Bureau 3	12 m ²
Bureau 4	12 m ²
Bureau 5	18.60 m ²
Hall d'attente	25.30 m ²
Hall d'entrée	15 m ²
Hall d'entrée	15 m ²
Toilette 1	7.30 m ²
Agence bancaire	16 m ²
Sanitaire	27.70 m ²
Bar	112.30 m ²
Terrasse	24.70 m ²
Terrasse	25 m ²
Superficie totale du bâtiment	394.20 m ²
Parking	31 152 m ²

- durée de la convention : du 01 juillet 2024 au 30 juin 2029
- destination des lieux : activités de Marché de Gros
- caractères de la convention : administratif, temporaire, précaire et révocable
- charges : La SEM Marché de Gros aura à ses frais et charges de respecter :
- montant de la redevance : 21 600 € / an soit 1800 € / mois.

Des travaux de pose panneaux photovoltaïques sont prévus sur l'ensemble des parkings du site à partir du mois de septembre 2025, soit sur une surface de **21 000 m²**, il convient de modifier la convention de mise à disposition selon les conditions suivantes :

- immeuble cadastré : CS 436 – 498
- superficie : 232.20 m²
- durée de la convention du 01 septembre 2025 au 30 juin 2029
- Montant de la redevance 600 € / mois, soit 7200 € /an

Les caractéristiques existantes du bâtiment	superficie
Salle de réunion	57.50 m ²
Bureau 1	13.80 m ²
Bureau 2	12 m ²
Bureau 3	12 m ²
Bureau 4	12 m ²
Bureau 5	18.60 m ²

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20250826-41-2002-DE
Date de télétransmission : 01/09/2025
Date de réception préfecture : 01/09/2025

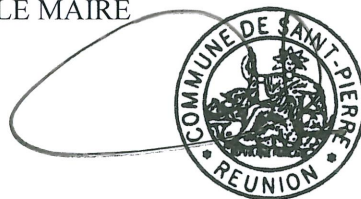
Hall d'attente	25.30 m ²
Hall d'entrée	15 m ²
Hall d'entrée	15 m ²
Toilette 1	7.30 m ²
Agence bancaire	16 m ²
Sanitaire	27.70 m ²
Superficie totale du bâtiment	232.20 ²

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,
DECIDE :

- **D'APPROUVER** l'avenant n°1 à la convention d'occupation du site au profit de la Société Mixte du Marché de Gros de Saint Pierre annexé à la présente délibération,
- **DE L'AUTORISER** lui, l'élu délégué ou autre personne dûment habilité dans son domaine respectif de compétences, à **SIGNER** la convention et tous documents liés se rapportant à cette affaire.



P/EXTRAIT CONFORME,
 LE MAIRE



David LORION